

Paris, le 20 mars 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Covid-19 : Accord État-Régions sur les conditions de mise en œuvre de la continuité pédagogique pour les lycéens**

**Les Régions de France se sont engagées aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dès le 13 mars 2020 pour favoriser la continuité du service public de l'Éducation.**

La mise en œuvre de la continuité pédagogique pour tous les élèves, dans le contexte de la fermeture des établissements au public, nécessite le soutien des Régions. C'est la clef qui permet aux chefs d'établissement et à leurs équipes d'organiser la diffusion des enseignements à distance, aux professeurs de les concevoir et de les dispenser en accédant aux équipements numériques et en utilisant le réseau informatique des lycées.

**Le maintien du lien entre les professeurs et les élèves est une dimension essentielle pour éviter l'accroissement des inégalités des apprentissages** entre des enfants qui ne disposent pas des mêmes appuis familiaux pour les accompagner. Un contact hebdomadaire du professeur aux familles ou aux élèves est le moyen de s'assurer de la bonne compréhension des contenus des enseignements. Il suppose donc que les professeurs puissent accéder avec fluidité aux outils de communication des établissements.

Pour concrétiser cet engagement des Régions aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des proviseurs et des équipes de direction, il est indispensable que les lycées et les ressources pédagogiques, notamment numériques, demeurent accessibles aux équipes éducatives. Il est impératif que la maintenance des réseaux numériques soit assurée, de même qu'il est nécessaire que les locaux concernés offrent des conditions normales de fonctionnement.

Cet élan de solidarité et de responsabilité repose sur l'implication exemplaire des personnels de l'Éducation nationale pour poursuivre l'objectif de réussite de tous les élèves, selon des modalités inédites. La mobilisation des agents territoriaux pour la mise à disposition des locaux dans des conditions d'hygiène nécessaires, et de la maintenance des équipements et des réseaux informatiques est tout aussi déterminante.

Aussi, dans cette épreuve que traverse la Nation, Régions de France réaffirme son soutien à l'action du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en s'engageant à assurer, sur autorisation de leur chef d'établissement, l'accueil des personnels qui ont besoin d'accéder ponctuellement aux lycées pour les cours en ligne et la continuité administrative, dans des plages horaires définies localement et en mobilisant, sur la base du volontariat, les personnels techniques nécessaires.

Contacts presse :

Régions de France : Violaine Hacke - [vhacke@regions-france.org](mailto:vhacke@regions-france.org) - 06.28.47.53.55

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr) - 01 55 55 30 10